

Les principales tenues en image

Tenue T41



Adjudant-chef des troupes de marine affecté dans un GLCAT. Insignes du grade de service courant de l'unité d'affectation, insigne de grande unité polychrome, losange de manche L1, passant de compagnie.

Tenue T31



Officier du corps technique administratif affecté dans une unité des troupes de marine.

Tenue T16



Officier du corps technique et administratif affecté outre-mer dans une unité des troupes de marine. Tenue constituée d'un pantalon, d'une chemise, de chaussettes et de chaussures blanches. Mise en application du principe d'unité avec port du losange de manche L1.

Tenue T21



Sous-officier du commissariat de l'armée de terre affecté en état-major. Tenue TDF, chemise blanche. Mise en application du principe de pluralisme avec port du losange de manche L1.

Tenue T22



Sous-officier du commissariat de l'armée de terre affecté en état-major. Tenue TDF, chemise TDF. Mise en application du principe de pluralisme avec port du losange de manche L1.

Tenue T31 bis



Tenue d'inspection. Officier du corps technique et administratif affecté outre-mer dans une unité des troupes de marine. Tenue de cérémonie sur base de tenue de combat sans plastron d'arme.

Tenue T33 Fourragère bataille



Tenue de tradition. Sous-officier des troupes de marine. Tenue de tradition sur base de tenue de combat (ajout de la ceinture laine et des épaulettes à franges), fourragère portée en bataille.

Tenue T33



Tenue de tradition. Sous-officier des troupes de marine. Tenue de tradition sur base de tenue de combat (ajout de la ceinture laine et des épaulettes à franges).

Tenue T34 Fourragère bataille



Tenue de tradition. Sous-officier des troupes de marine. Tenue de tradition sur base de tenue TDF (ajout de la ceinture laine et des épaulettes à franges), fourragère portée en bataille. Galons sur les manches.

Tenue T34



Tenue de tradition. Sous-officier des troupes de marine. Tenue de tradition sur base de tenue TDF (ajout de la ceinture laine et des épaulettes à franges), galons sur les manches.

Port des insignes et brevets des principales tenues de l'armée de Terre

Lu dans Terre Info Magazine – Tenue de combat et chemisette

TENUE DE PRISE D'ARMES (tenue de combat T31)

Officier du corps technique administratif affecté dans une unité des troupes de marine

Fourreaux d'épaules : sur les épaulettes, insignes de grade vers l'extérieur attribués face devant.

Insignes de spécialité (limités à deux) : le premier se porte dans l'axe vertical médian du support auto-agrippant velours et le bord inférieur affleure la bande patronymique, le second à 1 cm au dessus du premier.



Insigne de grande unité : pour les unités attributaires, sur le haut de la manche droite à 3 cm au dessous de la couture d'emmanchure.

Bande patronymique : d'une longueur de 12 cm et d'une largeur de 2,5 cm accrochée sur la bande d'auto-agrippant velours positionnée à la collection sur le côté droit.

Insigne de brevet militaire professionnel : un seul insigne positionné au dessus de la couture d'assemblage de la poche gauche et à 5 cm de la couture double d'emmanchure.

Décorations (barrette ou en insignes complets) : positionnées au niveau de la couture d'assemblage de la poche gauche.

Foumagnère : pour les unités attributaires, accrochée au nombre de boutons nécessaires sous la patte d'épaule gauche.

Titre d'épaule : pour le personnel attributaire, sur le haut de la manche gauche à 3 cm au dessous de la couture d'emmanchure.



Losange de manche : sur la manche gauche, la pointe supérieure à 15 cm au dessus de la couture d'emmanchure.

Insigne de corps : le bord supérieur est positionné dans l'axe vertical médian du support auto-agrippant velours et à 3 cm au dessous.

Distingué soit citation : pour les unités attributaires, positionnée dans l'axe médian de la bande patronymique, le bord inférieur accolé au bord supérieur du support auto-agrippant velours (considérée comme décoration, elle n'entre pas dans le décompte des insignes métalliques).

CHEMISES ET CHEMISETTES

« terre de France », « Dieu chasseur », « petit blanc »

Insigne de brevet militaire professionnel : un seul insigne porté dans l'axe vertical médian du pli de la poche de poitrine gauche à 1 cm au-dessus de la barrette de décorations ou à 1 cm au dessus du rabat de la poche de poitrine.

Barrette de décorations : le bord inférieur affleure la couture supérieure du col de la poche de poitrine gauche.

Foumagnère : pour les unités attributaires, accrochée au nombre de boutons nécessaires sous la patte d'épaule gauche.

Fourreaux d'épaules : sur les épaulettes, insignes de grade vers l'extérieur attribués face devant.

Plaquette patronymique : sur le rabat de poche de poitrine droite.

Titre d'épaule : pour le personnel attributaire, sur le haut de la manche gauche à 3 cm au dessous de la couture d'emmanchure.



Insigne de grande unité : pour les unités attributaires, sur le haut de la manche droite à 3 cm au dessous de la couture d'emmanchure.

Insigne de corps : sur une patte de cuir, accroché à la poche de poitrine droite.



Insignes de spécialité (limités à deux) : le premier se porte dans l'axe vertical médian du pli de la poche de poitrine droite, le second à 1 cm au dessus.

Distingué soit citation : pour les unités attributaires, le bord inférieur accolé au pli de rabat de la poche de poitrine droite (considérée comme décoration, elle n'entre pas dans le décompte des insignes métalliques).

Losange de manche : sur la manche gauche, la pointe supérieure à 13 cm au dessous de la couture d'emmanchure.

Port des insignes et brevets des principales tenues de l'armée de Terre

lu dans Terre Info Magazine – Tenue terre de France et survêtement

TERRE DE FRANCE / TENUE CHASSEUR ET GRAND BLANC

Sous-officier du commissariat de l'armée de terre affecté en état-major



Insignes de spécialité (similes à deux) pour le personnel masculin, le premier se porte dans l'axe vertical médian du pli de la poche de poitrine droite, le second à 1 cm au dessus; pour le personnel féminin, le premier se porte, côté droit, au dessus de la ligne de gorge et de l'emplacement destiné à recevoir la plaquette patronymique sur l'axe vertical passant par l'emplacement de l'insigne de corps, le second à 1 cm au dessus.

Insigne de collet : de part et d'autre sur les pointes de col de la vareuse, dans l'axe médian, la base à 1 cm du bord du tissu.

Ferreaux d'épaules : sur les épaulettes, insigne de grade vers l'extérieur attribut fixe devant.

Titre d'épaule : pour le personnel attributaire, sur le haut de la manche gauche à 3 cm au dessous de la couture d'emmanchure.

Insigne de brevet militaire professionnel : pour le personnel masculin, un seul insigne porté dans l'axe vertical médian du pli de la poche de poitrine gauche à 1 cm au dessus des décorations ou à 1 cm au dessus du rabat de la poche de poitrine; pour le personnel féminin, un seul insigne porté au dessus de ligne de gorge et de l'emplacement destiné à recevoir la bande de décoration et à 5 cm de la couture.

Bande de décorations : (ou insignes complets) pour le personnel masculin, le bord inférieur affixe la couture supérieure du rabat de la poche de poitrine. Pour le personnel féminin, côté gauche, accrochée horizontalement au dessus du pli de la veste.

Losange de manche : sur la manche gauche, à portée supérieure à 15 cm au dessus de la couture d'emmanchure.

Insigne de grande unité : pour les unités attributaires, sur le haut de la manche droite à 3 cm au dessous de la couture d'emmanchure.

Insigne de corps : pour le personnel masculin, sur une patte de cuir, accroché à la poche de poitrine droite; pour le personnel féminin accroché à 5 cm au-dessous de la ligne de gorge et à 5 cm de la couture double verticale.

Plaquette patronymique : pour le personnel masculin, sur le rabat de poche de poitrine droite; pour le personnel féminin au-dessus de la ligne de gorge.

SURVÊTEMENT DE L'ARMÉE DE TERRE (T45)

Homme et femme



Armée de terre : cp BM, ce BL, col BM, ls R

Commissariat armée de terre : cp BM, ce GP, col GP, ls R

Infanterie : cp BM, ce GAR, col GAR, ls BL

Infanterie chasseurs para : cp BM, ce BM, col BM, ls J

ABC : cp BM, ce BM, col BM, ls VABC

Artillerie : cp BM, ce R, col R, ls BL

Trois : cp BM, ce VL, col VL, ls BL

Génie : cp R, ce R, col R, ls R

Transmissions : cp BM, ce BT, col BT, ls BT

Matériel : cp BM, ce GPL, col GPL, ls BL

ALAT : cp BM, ce GP, col GP, ls BL

Troupes de montagne : cp BM, ce BL, col BM, ls VABC

Légion étrangère : cp VL, ce VL, col VL, ls R

Troupes de marine : identifié au modèle actuel.

Emplacement pour insigne de corps

Abréviations :

- cp= couleur principale
- ce= couleur d'implémentation
- col= couleur du col
- ls= couleur de liseré
- BM= bleu marine
- BL= blanc
- R= rouge
- GAR= garance
- GP= gris porte
- GPL= gris plomb
- VABC= vert ABC
- VL= vert légion
- ls= noir
- BT= bleu transmissions
- J= jonquille

Récapitulatif par ordre alphabétique des insignes et attributs portés sur les effets.

EFN	Aiguillettes	Décorations Insignes Bretelles	Insignes de brevet et de spécialité	Insignes de collets métalliques	Insigne de corps	Insigne de grande unité	Accessoire patronique	Fourragées	Fourreaux d'épaule	Ère d'épaule	Ères d'épaules ornementées	Galons à bas niveau de visibilité	Baston d'arme	Losange de manche
Étendard	X ⁽¹⁾						X		X	X				
Chemise blanche Mcol fermé avec poches et pattes			X			X	X			X				X
Chemise vert amande, bleu foncé pour les chasseurs		I/B	X ⁽⁶⁾		X ⁽⁸⁾	X ⁽⁶⁾	X	A	X	X			X ⁽⁸⁾	X ⁽⁸⁾
Chemise M bariolée		I/B	X ⁽⁶⁾		X ⁽⁸⁾	X ⁽⁸⁾	X	X ⁽⁸⁾	X	X			X ⁽⁸⁾	X
Manteau / imperméable							X		X			X		
Spencer blanc / bleu nuit		I ^{(4) (5)}						X ⁽³⁾			X			
Meuse /vareuse bleu foncé	X ⁽¹⁾	I/B ⁽⁵⁾	X ⁽⁶⁾	X	X	X		X	X					X
Meuse /vareuse et jupe bleu armée	X ⁽¹⁾	I/B												
Ensemble intempéries						X ⁽¹¹⁾						X		
Fourrure polaire					X ^{(2) (8)}	X ^{(8) (11)}	X	X ^{(2) (8)}	X ⁽⁹⁾	X		X		
Méte de combat		I/B ⁽⁸⁾	X				X ⁽⁸⁾	X ^{(2) (8)}	X ⁽⁹⁾	X		X	X ⁽⁸⁾	X ⁽⁸⁾

Notes :

1) uniquement pour les aides de camp voir annexe N

2) la formation en est dotée.

3) seule la fourragée obtenue à titre individuel peut être portée avec le spencer bleu nuit.

4) insignes de décoration modèle réduit - tenues 1er et 25 - port des insignes de décoration complets.

5) insignes complets de dimensions réglementaires à partir du grade de commandeur.

6) maximum trois insignes

7) port de la fourragée autorisé pour les tenues 1bis et 1c.

8) lors de prises d'armes, de défilés.

9) dans le cas des défilés et prises d'armes avec armes.

10) attendentes et insignes de grade au bas des manches.

11) galons à bas niveau de visibilité portés uniquement sur la tenue de combat.

Récapitulatif par ordre alphabétique des effets portés par tenues.

TENUES EFFETS	11	12	13	15	15 BIS	15 TER	16	21	21 BIS	22	22 BIS	25	31 (1)(2)	32 (1)	33	34 (1)	41	42	43	44
	Béret										X ⁽¹²⁾	X ⁽¹²⁾		X	X	X		X	X	X
Bermuda TDF											X									
Blouson de cuir armée de terre										F				F/SO						
Blouson TDF, bleu foncé pour les chasseurs														F/SO						
Botte et culotte d'équitation												X			F/SO					
Gants noirs d'équitation													X	X	F/SO		X	X	X	X
Brodequins de marche																				
Cape																				
Casque													F/SO				X	X		
Casquette																	X	X	X	X
Ceinture blanche				X	X	X	X													
Ceinture bleu nuit (personnel masculin)	X	X						X	X											
Ceinture sangle grise (15)								X	X	X	X ⁽¹³⁾	X		X	X					
Ceinture vert otan																				
Ceinturon																	X ⁽¹⁸⁾	X ⁽¹⁸⁾	X	X
Chandaïl										X ⁽¹¹⁾			X	X	X		X ⁽¹⁸⁾	X ⁽¹⁸⁾	X	X
Chapeau de brousse																				
Chaussettes blanches / bas ou collants unis couleur chair (14)				X	X	X	X													
Chaussettes noires / bas ou collants unis couleur chair (14)	X	X	X					X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾		X								
Chaussettes vert amande											X									
Chaussures / escarpins blancs				X	X	X	X													
Chaussures service courant / chaussures modèle royal								X	X	X	X									
Chaussures noires ou été								X	X	X	X									
Chaussures vernies noirs / escarpins vernis noirs	X	X																		
Chaussures cérémonie/ escarpins vernis noirs			X																	
Chaussures de brousse																				
Chemisette vert amande, bleu foncé pour les chasseurs														X ⁽¹⁷⁾	X				X	X
Chemise MC bariolée TE ou bariolée sable																	X	X	X	X

TENUES EFFETS	11	12	13	15	15 BIS	15 TER	16	21	21 BIS	22	22 BIS	25	31 (1)(2)	32 (1)	33 34	41	42 (2)	43	44
Spencer blanc		X																	
Spencer bleu nuit	X																		
Vareuse / tailleur toile blanche				X	X	X													
Vareuse / tailleur Whipcord bleu armée			X																
Vareuse TDF, bleu foncé pour les chasseurs								X	X	X ⁽⁹⁾		SO				X	X		
Veste de combat bariolée TE ou bariolée sable													X		X	X			

NB: Les tenues 31 (base tenue de combat), 32 (base tenue terre de France, bleu foncé pour les chasseurs), 33 et 34 (tenues de tradition) font l'objet du tableau : constitution des tenues de prises d'armes (cf. § 2.4.5.)

Légende :

X : obligatoire.

F : facultatif.

SO : sur ordre.

renvois :

1) une liste non exhaustive d'effets pouvant entrer dans la composition de cette tenue figure dans le tableau cf. § 2.4.5.

2) cette tenue peut comporter des équipements spécifiques dans le cadre de défilés motorisés (cf. § 2.4.5.).

3) accessoires facultatifs pour l'extérieur seulement – le képi et les gants ne sont portés que lorsque la cape est revêtue.

4) personnel masculin : neud papillon noir, personnel féminin : cravate noire.

5) noir pour le personnel masculin, blanc pour le personnel féminin.

6) vert(e)s pour la légion étrangère.

7) port du manteau alpin autorisé pour les chasseurs alpins possédant cet effet.

8) tenues 22 et 25 : la chemisette est portée sans cravate – la chemise est portée avec cravate.

9) tenue 22 : la vareuse n'est jamais portée avec la chemisette.

10) pas de jupe sous les armes.

11) le port du chandail comme vêtement de dessus est autorisé à l'intérieur et à l'extérieur des enceintes militaires. Toutefois à l'extérieur des enceintes militaires le chandail devra être porté obligatoirement avec le béret.

12) avec la tenue 22 le port de la coiffure est facultatif à l'intérieur de l'enceinte militaire et des véhicules de type berline ou autocar.

13) ceinture vert amande boucle dorée ou argentée.

14) facultatif personnel féminin.

15) sangle bleu pour les chasseurs.

16) chemisette vert amande pour tous les personnels.

17) sauf garde aux emblèmes

18) porté sous certaines conditions cf. § 2.5.1.